



**DECISION DU MAIRE N° 2/2025
DU 13 FEVRIER 2025**

**CONVENTION POUR L'INTERVENTION
DE MADAME JABOB LAURE PSYCHOMOTRICIENNE
AU RELAIS PETITE ENFANCE DE LA COMMUNE DE VERT LE GRAND**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la convention d'intervention de Mme JABOB Laure, psychomotricienne, au Relais Petite Enfance de la commune de Vert le Grand pour une animation d'ateliers yoga bébé, écoute et conseils auprès des assistantes maternelles sur des temps d'éveil ;

CONSIDERANT la durée de 4 séances à raison de 2 heures par mois planifiées de mars à juin 2025 ;

CONSIDERANT le taux horaire de 110 € soit un coût total de l'animation de 880 €.

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer la convention d'intervention de Mme JABOB Laure, psychomotricienne, au Relais Petite Enfance de la commune de Vert le Grand pour une animation d'ateliers yoga bébé, écoute et conseils auprès des assistantes maternelles sur des temps d'éveil d'un montant de 880 € pour 4 séances de 2 heures par mois.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 13 février 2025

Le Maire,

Thierry MARAIS